Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220405-D76-22-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 76.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 89
- **Présents :** 77
- **Votants :** 77 (20 procurations)
- **Suffrages exprimés :** 74 (70 pour, 4 contre et 3 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le cinq avril deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Martine GARCIN
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Alain ROUMIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220405-D76-22-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
  - M. Grégory MOULLET représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert LIEUTIER
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220405-D76-22-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Bernard NEAU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Serres : M. Bernard COULLOMB
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Budget annexe 2022 du parc d'activités du Val de Durance

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-2 et suivants,

Vu les propositions formulées le groupe de travail « finances » de la CCSB qui s'est réuni les 7 mars 2022 et 28 mars 2022,

Vu le projet de budget annexe du parc d'activités Val de Durance pour l'exercice 2022 présenté par le Président et le Vice-Président délégué aux finances, joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 du parc d'activités Val de Durance de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses de 1 180 740 € et de recettes de 1 862 658 €, soit un sur-équilibre de fonctionnement de 681 918 € ;
- En section d'investissement : total de dépenses et de recettes de 1 627 102 €.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais Buëch